

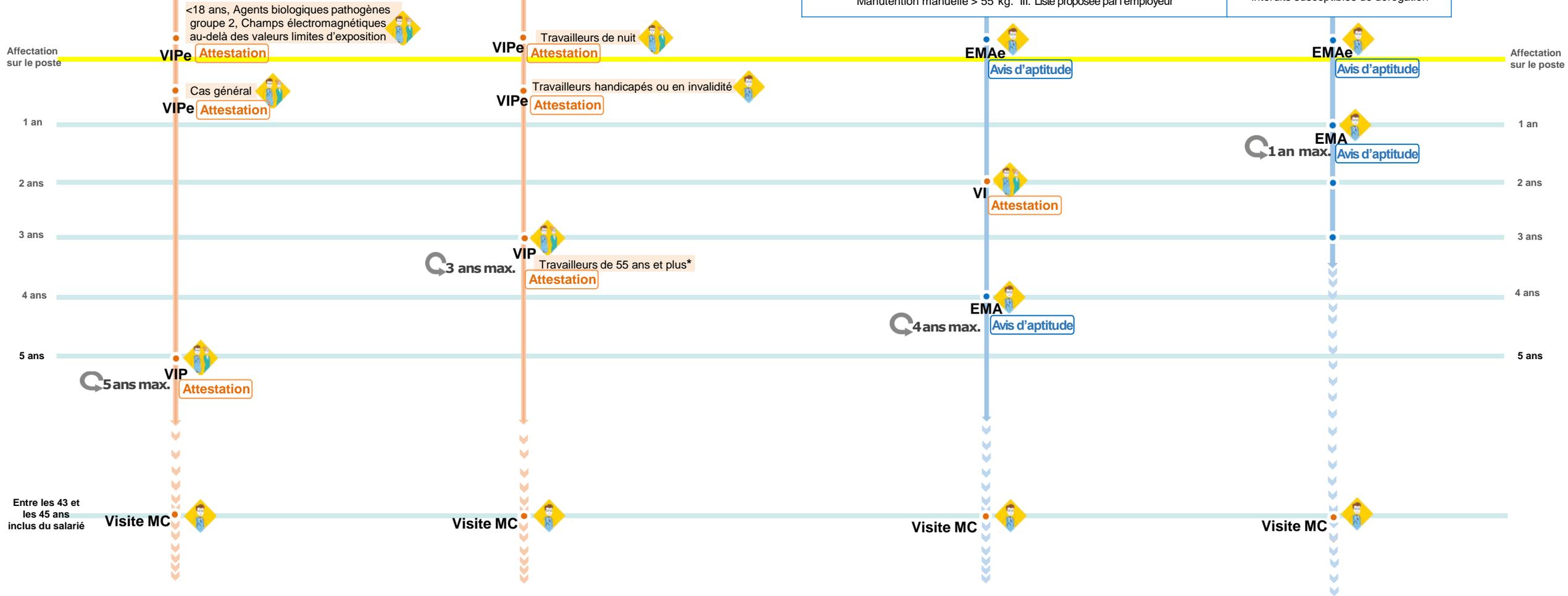
Schéma du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs sous l'autorité du médecin du travail

Hors risques particuliers

SIS - Suivi Individuel Simple	SIA - Suivi Individuel Adapté
Orientation possible vers le médecin du travail	

Risques particuliers

SIR - Suivi Individuel Renforcé	
I. Agents Biologiques Pathogènes groupes 3 et 4, Hyperbarie, CMR, Amiante, Plomb, Rayonnements ionisants, Echafaudages –	Rayonnements ionisants catégorie A (RIA), <18 ans affectés à des travaux interdits susceptibles de dérogation
II. Autorisation de conduite dont CACES, Habilitation électrique, Manutention manuelle > 55 kg. III. Liste proposée par l'employeur	



Visite réalisée par un médecin du travail, un collaborateur médecin ou un interne

Visite réalisée par un médecin du travail, un collaborateur médecin, un interne ou un infirmier

Vipe : Visite d'Information et de Prévention à l'embauche

VIP : Visite d'Information et de Prévention

EMA : Examen Médical d'Aptitude

VI : Visite Intermédiaire

Visite MC: Visite de mi-carrière

CMR : Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

*spécificité de service ASMIS

Visite médicale possible à tout moment, à la demande du salarié, de l'employeur, du médecin du travail.